

 <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b></p> <p>Service d'évaluation des fonctions</p>	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction <b>Dessinateur/dessinatrice 3 (graphiste)</b>		Code fonction <b>1.02.028</b>	
2. But de la fonction Procéder, avec une <u>large autonomie</u> , à la création et à l'exécution de documents graphiques, iconographiques et écrits destinés aux procédures administratives et à l'information en général. Maîtriser la fonction en matière de conception et diriger éventuellement une équipe restreinte de collaborateurs. Recourir à la hiérarchie que dans des cas complexes.			
3. Description de la fonction Le(la) titulaire est soit : seul(e) représentant(e) de sa fonction au sein de son service ou, fortement autonome au sein d'une hiérarchie structurée. Il(elle) dispose pour accomplir les tâches variées qui lui sont confiées, de directives et doit en vérifier la validité.  <u>Outre les tâches de dessinateur 2</u>  La fonction implique notamment :  la réflexion et l'initiative pour des travaux partiellement programmés;  - la maîtrise de la fonction en matière de conception et d'exécution;  - la direction, le contrôle, la responsabilité des travaux exécutés par le personnel restreint qui lui est éventuellement attribué.  <b>Ces activités requièrent :</b>  - une formation complémentaire propre au milieu de travail (cours CIS, ou des arts décoratifs, connaissance des techniques d'impression particulières au domaine de la profession, par ex. : la sérigraphie, pochoir, etc.);  - une pratique d'au moins 4 à 5 ans dans la spécialité;  - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	F	D	F	B	F	Cl. max. 11
Points	22	11	31	8	32	Total 104